

célèbres on reverra sortir des grands hommes. Elle ne tarde pas à communiquer le mouvement qu'elle éprouve à la société tout entière ; elle discipline la force brutale, elle dirige son emploi. Elle offre un but à l'activité guerrière et aventureuse des seigneurs, elle prêche la Croisade, et la spontanéité, l'enthousiasme de cette immense entreprise est la preuve la plus manifeste de sa puissance.

La Croisade est sans contredit le plus grand événement du moyen-âge. La France si longtemps envahie commence à son tour à rayonner autour d'elle ; son influence, sa langue, sa chevalerie se répandent déjà dans une partie de l'Europe. Les Normands avaient fondé deux royaumes français en Italie et en Angleterre. Le royaume de Jérusalem fut Français également. Des Français reportèrent la civilisation chrétienne au berceau même du Christianisme. Rappelons, à ce sujet, qu'à l'exception d'un seul, le Cid, tous les héros du XI^e siècle, les Robert Guiscard, les Guillaume-le-Conquérant, les Godefroy de Bouillon appartiennent à la France. Les Français étaient à la tête de l'Europe latine ; nos chroniqueurs des Croisades racontent même que si la vue de Constantinople et de ses merveilles les frappa d'étonnement, les institutions de l'empire grec leur parurent misérables et bien inférieures à celles des états de l'Occident. Ainsi la civilisation française, au moment où il semble que la féodalité l'ait jetée au vent, reparait avec une vie nouvelle et une force irrésistible.

C'est au XII^e siècle surtout que l'histoire nous manifeste ces grands résultats. L'Eglise n'a pas plutôt repris sa puissance que la royauté revendique la sienne avec Suger, avec Louis le Gros, Elle reparait comme un grand pouvoir public ; elle maintient l'ordre et punit ceux qui le violent ; elle fait respecter son droit par les seigneurs. On a dit avec raison qu'elle était alors comme une grande magistrature. Ce n'est pas encore le temps de la formation de ces puissants tribunaux politiques qui ruineront la féodalité, mais l'intervention ecclésiastique et le pouvoir royal suppléent déjà par des règles certaines à la malheureuse absence des institutions judiciaires. On ne saurait trop se pénétrer de cette idée. Là est la véritable clef de toute la politique du XII^e